

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Tulle agglo

Siège : rue Sylvain Combes

19000 Tulle

### COMPTE-RENDU DETAILLE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Session ordinaire du 04 avril 2016

**Convocation** de monsieur Michel BREUILH en date du 24 mars 2016

#### Etaient présents :

Mesdames Emilie BOUCHETEIL, Odile BOUYOUX, Josiane BRASSAC-DIJOUX, Simone CROUZETTE, Betty DESSINE, Christine DUBECH, Simone DUMOND-FREYSSELINE, Nicole EYROLLES, Josette FARFAL, Ana-Maria FERREIRA, Christine FAURIE, Catherine GOUDOUR, Dominique GRADOR, Denise GUILLAUMIE, Huguette MADELMONT, Marie-Pierre NAVES-LAUBY, Sophie ROY, Nathalie THYSSIER, Stéphanie VALLE-PREVOTE.

Messieurs Bernard BARROT, Eric BELLOUIN, Alain BRETTE, Michel BREUILH, Pascal CAVITTE, Roger CHASSAGNARD, Raphaël CHAUMEIL, Alain CHEZE, Arnaud COLLIGNON, Bernard COMBES, Jean-Pierre CORREZE, Christian DUMOND, Xavier DURAND, Pascal FOUCHE, Jean-Marie FREYSSELINE, Floran GAYE, Marc GERAUDIE, Bastien GORSE, Serge HEBRARD, Michel JAULIN, Bernard JAUVION, Christophe JERRETIE, Yves JUIN, Jean-François LABBAT, Alain LAGARDE, Dominique LAPLACE, Jean-Jacques LAUGA, Jean-Christophe LECHIPRE, Bernard MALAURIE, Jean MOUZAT, Alain PENOT, Jean-Paul RASSION, Daniel RINGENBACH, Pierre RIVIERE, Jean-Luc RONDEAU, Yannik SEGUIN, Alain SENTIER, Jean-Louis SOULIER, Marcel VIALLE.

Madame Agnès BOURG suppléante de monsieur Jean-Claude PEYRAMARD

Madame Mauricette MADRANGE suppléante de monsieur Dominique LAPLACE

Madame Marie Claude MARQUE suppléante de monsieur Jean-Marie ROUBEYROTTE

Monsieur Gilles AULIAC suppléant de madame Christine FAURIE

Monsieur Thierry BUGEAT suppléant de monsieur Bernard BARROT

Madame Emilie BOUCHETEIL ayant donné pouvoir à madame Ana-Maria FERREIRA

Madame Odile BOUYOUX ayant donné pouvoir à monsieur Alain PENOT

Madame Nicole EYROLLES ayant donné pouvoir à monsieur Serge HEBRARD

Madame Dominique GRADOR ayant donné pouvoir à monsieur Yannik SEGUIN

Madame Pauline GUERAUD ayant donné pouvoir à monsieur Jean-Christophe LECHIPRE

Madame Huguette MADELMONT ayant donné pouvoir à monsieur Christophe JERRETIE

Madame Nathalie THYSSIER ayant donné pouvoir à monsieur Raphaël CHAUMEIL

Monsieur Roger CHASSAGNARD ayant donné pouvoir à monsieur Christian DUMOND

Monsieur Jean MOUZAT ayant donné pouvoir à madame Betty DESSINE

**Secrétaire de séance** : monsieur Bastien GORSE

---

A la demande d'une intersyndicale présente dans la salle, *monsieur Michel Breuilh* donne la parole à leur représentante :

« Mesdames, Messieurs les élu(e)s,

Partout dans notre pays, la mobilisation contre la loi travail s'amplifie. Le 31 mars dernier, ce sont plus de 1,2 million de personnes qui se sont rassemblées pour manifester leur opposition à cette loi. En marchant, en chantant, en « squattant », en créant, ils tentent de vous montrer qu'ils souhaitent être associés aux nouvelles réflexions à mener en matière de travail. Partout en France, des citoyens lambda réfléchissent, s'organisent, sans que jamais la parole ne leur soit donnée. Dans la rue, ils expriment également leur colère et leur peur, face à ces mesures qui les privent d'un avenir serein et les livrent à un avenir incertain.

En effet, en facilitant les licenciements, en allongeant la durée du travail hebdomadaire et journalier, en payant près de 5 fois moins les heures supplémentaires, en affaiblissant la médecine du travail et en cassant le CDI, il est difficile de se projeter, de construire une vie pour soi et pour ses proches.

Ou alors, faut-il prendre le terme « projection » au sens économique du terme, qui ne définit plus l'idée de construction d'un futur mais de prévisions à court terme ?

Dans ce cas, encore faudrait-il que nous nous mettions tous d'accord sur le sens du mot, afin de pallier les éventuels désagréments tels que le refus d'un prêt immobilier, la difficulté à ouvrir un compte bancaire, à le réapprovisionner ou encore le rejet du dossier de location du studio pour le petit dernier : « mais vous comprenez messieurs-dames, il nous faut des garanties ?! Oui, nous comprenons. »

A vouloir attribuer le lexique économique à l'ensemble des autres champs, comme celui des sciences humaines, on s'égare, on dégrade, on trahit ses valeurs.

Vous voyez, nous réfléchissons et c'est pourquoi, malgré la réécriture du projet de loi, 71% des Français restent opposés à la loi El Kohmri. Plus d' 1,3 million de personnes ont également signé une pétition en faveur du retrait. Les manifestations organisées par l'intersyndicale CGT-FO-FSU-SOLIDAIRES/SUD et les syndicats de lycéens et étudiants UNEF-UNL et FIDL du 31 mars dernier, ne sont que le début d'un large mouvement de contestation et de réflexion, nous souhaitons insister sur ce dernier point.

A Tulle, comme ailleurs, ou non pas comme ailleurs, car impossible d'éluder la symbolique, la politique du gouvernement pose question, étonne, bouleverse. Sur notre territoire, votre circonscription, nous comptons à ce jour, 20 000 chômeurs toutes catégories confondues. Ces personnes, vos concitoyens, vos électeurs, ont besoin de connaître votre positionnement sur les directions prises au plus haut sommet de l'État. En tant qu'élus de proximité, il est de votre devoir, de répondre aux interrogations des habitants de Tulle et de ses communes environnantes. Les corréziens, tout comme les Français, n'ont pas besoin de VRP mais de parler vrai.

Alors mesdames, messieurs les élu(e)s, nous avons des questions : pensez-vous que cette loi favorisera la création d'emploi sur le bassin de Tulle ? Dans quelle mesure le pourrait-elle ? Ne craignez-vous pas que la précarité déjà très présente en Corrèze ne s'accroisse ? Les temps partiels se multiplient, n'offrant qu'un travail précaire et aucune situation. N'êtes-vous pas inquiets de recevoir, impuissants, encore plus d'administrés dans des situations professionnelles, sociales et familiales dramatiques ?

Nous sommes rassemblés ce soir, afin de clore ce silence et de relancer le débat. Nous souhaiterions que vous vous engagiez à nos côtés, afin de défendre les droits sociaux pour lesquels nous nous sommes battus et pour lesquels vous avez œuvré. Nous demandons au conseil communautaire, d'agir, en votant par exemple une motion demandant le retrait de la loi Travail. »

*Monsieur Michel Breuilh* répond que ce n'est pas un sujet de la compétence du conseil communautaire, mais que le développement économique en est un. Il a le souci du développement des entreprises du territoire intercommunal et de l'importance de l'emploi public, moins insécurisé. Mais il y a des interrogations sur le nombre d'agents publics sur le territoire ; les communes peuvent rencontrer des difficultés en raison de leurs contraintes budgétaires. La mobilisation est un droit. On aurait pu avoir une mobilisation dans le cadre de la loi NOTRe. On ne partage pas forcément les mêmes opinions, mais on doit pouvoir en discuter ensemble. Une discussion est en cours au Parlement et de nombreux amendements sont annoncés. C'est donc un projet qui a et qui va évoluer.

*Monsieur Bernard Jauvion* rappelle qu'en 1986, le 1<sup>er</sup> ministre Jacques Chirac avait supprimé les autorisations administratives de licenciement afin de faciliter l'emploi. Depuis 1986, combien de chômeurs en plus ? A peu près 30 000 emplois supprimés tous les mois ! Il est légitime que les gens se révoltent, il est légitime que les élus s'emparent du sujet. La loi NOTRe est de la même mouture, une addition de « misères » ne fait pas la richesse. Des emplois de la fonction publique vont « sauter » pour éviter les doublons. Au fond du fond, on a la diminution des emplois publics. Il s'est battu 40 ans contre ça. Il est inadmissible que le gouvernement actuel mette en place cette loi.

*Monsieur Michel Breuilh* remercie les manifestants d'être venus.

*Un syndicaliste* demande à Michel Breuilh si, à titre personnel, il est pour ou contre ce projet de loi. Il estime que cette question se pose pour chaque conseiller communautaire.

*Monsieur Michel Breuilh* répond qu'il n'est pas question ici, ce soir, d'avoir un débat. Chaque conseiller communautaire peut exprimer son point de vue, mais pas ici.

*Un syndicaliste* dit que le terrorisme n'est pas que religieux.

*Monsieur Bernard Combes* est ensuite interpellé et indique qu'à titre personnel, il est pour cette loi.

*Monsieur Michel Breuilh*, constatant le brouhaha, juge que l'on n'est plus dans l'écoute. Il décide de débiter l'ordre du jour du conseil et procède à l'appel.

Un fonds musical assez sonore est constaté après la sortie de l'intersyndicale devant la salle du conseil jusque vers 20h00.

Il précise que, compte tenu des délais rapprochés entre le conseil du 14 mars 2016 et celui-ci, l'approbation du compte rendu détaillé de la séance précédente sera soumise au prochain conseil.

## POLE RESSOURCES

### 1 / Affaires financières

*Rapporteur : monsieur Jean-François Labbat*

#### **1.1 - Approbation des comptes administratifs 2015**

Une analyse précise de l'exécution du budget principal et des budgets annexes 2015 de la communauté d'agglomération a été présentée lors du Débat d'Orientation Budgétaire le 14 mars dernier. Cette analyse budgétaire concerne les 3 budgets 2015 :

##### **1.1.1 Budget principal**

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		1 204 627,11	1 815 807,64		611 180,53	
Opérations de l'exercice	27 616 096,54	29 290 958,09	5 046 542,39	6 997 765,36	32 662 638,93	36 288 723,45
<b>TOTAL</b>	27 616 096,54	30 495 585,20	6 862 350,03	6 997 765,36	34 478 446,57	37 493 350,56
Résultats de clôture		2 879 488,66		135 415,33		3 014 903,99
Reste à réaliser			2 250 409,15	908 443,47	2 250 409,15	908 443,47
<b>TOTAL</b>	27 616 096,54	30 495 585,20	9 112 759,18	7 906 208,83	36 728 855,72	38 401 794,03
Résultats définitifs		2 879 488,66	1 206 550,35			1 672 938,31

**Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2015 du budget principal.**

Monsieur Michel BREUILH s'étant retiré de la séance,

*Approuvé à l'unanimité, 1 abstention*

### 1.1.2 Budget annexe Zones d'activités

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés			623 716,91		623 716,91	
Opérations de l'exercice	154 773,03	117 811,39	147 822,39	72 992,96	302 595,42	190 804,35
<b>TOTAL</b>	154 773,03	117 811,39	771 539,30	72 992,96	926 312,33	190 804,35
Résultats de clôture	36 961,64		698 546,34		333 221,51	
Reste à réaliser			18 803,85	0,00	18 803,85	0,00
<b>TOTAL</b>	154 773,03	117 811,39	790 343,15	72 992,96	945 116,18	190 804,35
Résultats définitifs	36 961,64		717 350,19		754 311,83	

**Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2015 du budget annexe Zones d'activités.**

Monsieur Michel BREUILH s'étant retiré de la séance,

*Approuvé à l'unanimité*

### 1.1.3 Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	239 455,20			3 595,90	239 455,20	3 595,90
Opérations de l'exercice	201 305,74	155 857,95	131 088,41	164 149,05	332 394,15	320 007,00
<b>TOTAL</b>	440 760,94	155 857,95	131 088,41	167 744,95	571 849,35	323 602,90
Résultats de clôture	284 902,99			36 656,54	248 246,45	
Reste à réaliser			112 157,28	79 485,64	112 157,28	79 485,64
<b>TOTAL</b>	440 760,94	155 857,95	243 245,69	247 230,59	684 006,63	403 088,54
Résultats définitifs	284 902,99			3 984,90	280 918,09	

**Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2015 du budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif.**

Monsieur Michel BREUILH s'étant retiré de la séance,

*Approuvé à l'unanimité*

### 1.2.1 Budget principal : affectation des résultats

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur	1 204 627,11
Résultat d'investissement antérieur reporté	-1 815 807,64

#### **Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2015**

Recettes	6 997 765,36
Dépenses	5 046 542,39
Solde d'exécution de l'exercice	1 951 222,97
Solde année antérieure	-1 815 807,64
Solde d'exécution cumulé	135 415,33

#### **Reste à réaliser**

Recettes	908 443,47
Dépenses	2 250 409,15
Solde Restes à Réaliser	-1 341 965,68

#### **Besoin de la section d'investissement**

Rappel du solde d'exécution cumulé	135 415,33
Rappel du solde des Restes à Réaliser	-1 341 965,68
Résultat	-1 206 550,35

#### **Résultat de fonctionnement à affecter**

Recettes	29 290 958,09
Dépenses	27 616 096,54
Résultat de l'exercice	1 674 861,55
Excédent antérieur	1 204 627,11
Total à affecter	2 879 488,66

**Il est demandé au conseil communautaire d'arrêter les résultats tels que résumés ci-dessous étant précisé que les résultats tels que constatés seront repris dans le budget principal 2016 comme suit :**

- au 1068 : 1 206 550,35 €
- au 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 1 672 938,31 €

*Approuvé à l'unanimité*

### 1.2.2 Budget annexe zones d'activités : affectation des résultats

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur	0,00
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 623 716,91

#### **Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2015**

Recettes	72 992,96
Dépenses	147 822,39
Solde d'exécution de l'exercice	- 74 829,43
Solde année antérieure	- 623 716,91
Solde d'exécution cumulé	- 698 546,34

## Reste à réaliser

Recettes	0,00
Dépenses	18 803,85
Solde Restes à Réaliser	-18 803,85

## Besoin de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 698 546,34
Rappel du solde des Restes à Réaliser	-18 803,85
Résultat	- 717 350,19

## Résultat de fonctionnement à affecter

Recettes	117 811,39
Dépenses	154 773,03
Résultat de l'exercice	-36 961,64
Excédent antérieur	0,00
Total à affecter	-36 961,64

**Il est demandé au conseil communautaire d'arrêter les résultats tels que résumés ci-dessous, étant précisé que les résultats tels que constatés seront repris dans le budget annexe zones d'activités 2016 comme suit :**

- au 002 (déficit de fonctionnement reporté) : - 36 961,64 €
- au 001 (résultat d'investissement reporté (dépense)) : - 698 546,34 €

*Approuvé à l'unanimité*

### 1.2.3 Budget annexe SPANC : affectation des résultats

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur	- 239 455,20
Résultat d'investissement antérieur reporté	3 595,90

### **Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2015**

Recettes	164 149,05
Dépenses	131 088,41

Solde d'exécution de l'exercice	33 060,64
Solde année antérieure	3 595,90
Solde d'exécution cumulé	36 656,54

## Reste à réaliser

Recettes	79 485,64
Dépenses	112 157,28
Solde Restes à Réaliser	- 32 671,64

## Résultat de fonctionnement à affecter

Recettes	155 857,95
Dépenses	201 305,74
Résultat de l'exercice	- 46 453,62
Excédent antérieur	- 239 455,20
Total à affecter	- 284 902,99

Il est demandé au conseil communautaire d'arrêter les résultats tels que résumés ci-dessous, étant précisé que les résultats tels que constatés seront repris dans le budget annexe SPANC 2016 de la façon suivante :

- au 002 (déficit de fonctionnement reporté) : 284 902,99 €
- au 001 (résultat d'investissement reporté - recette) : 36 656,54 €

*Approuvé à l'unanimité*

#### 1.3.1 Compte de gestion du budget principal 2015

#### 1.3.2 Compte de gestion du budget annexe zones d'activités 2015

#### 1.3.3 Compte de gestion du budget annexe SPANC 2015

Les comptes de gestion relatifs aux Budget Principal, Budget Zones d'activités et Budget SPANC présentés par le comptable font apparaître des résultats d'exercice identiques à ceux constatés aux comptes administratifs.

**Il est proposé d'approuver ces 3 comptes de gestion.**

*Monsieur Marc Géraudie* note l'absence des documents retraçant les résultats d'exécution des comptes de gestion. Il est compliqué de voter quelque chose qui n'est pas sécurisé.

*Approuvé à l'unanimité*

#### 1.4.1 Vote du taux 2016 de la cotisation foncière des entreprises (CFE)

RESSOURCES	Bases notifiées 2016	taux	Produit attendu 2016
CFE	11 357 000	32,14 %	3 650 140 €
CVAE		1,5 % (national)	1 710 590 €
IFER			225 176 €
TASCOM			479 999 €
<b>TOTAL 2016</b>			<b>6 065 905 €</b>

Le taux de référence de CFE est pour 2016, de 32,14 %. Les règles de liaison de taux d'imposition s'appliquent au taux de CFE comme pour l'ancien taux de TP.

**Il est proposé au conseil communautaire de maintenir le taux de CFE, soit 32,14 % au titre de la cotisation foncière des entreprises 2016.**

**Le produit de CVAE notifié pour 2016 est de 1 710 590 €.**

**Pour 2016, les montants des IFER seront de 225 176 €**

La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) est assise sur la surface de vente des magasins de commerce de détail, dès lors qu'elle dépasse 400 m<sup>2</sup>, des établissements ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1960. Cette taxe ne s'applique pas aux établissements dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 460 000 euros. Pour 2016, aucune majoration des tarifs applicables n'a été votée.

**Le produit attendu de TASCOM pour 2016 est de 479 999 €.**

*Monsieur Marc Géraudie* ne votera pas cette délibération. Concernant la CFE et la CVAE, la loi de finances 2016 prévoit de revenir sur ces 2 valeurs. Il l'a dit les années précédentes. Aujourd'hui, rien n'a changé mais on devra voter à nouveau en 2016.

*Monsieur Raphaël Chaumeil* fait la même analyse.

*Approuvé à la majorité, 2 voix contre*

#### 1.4.2 Vote des taux 2016 de la fiscalité des ménages

	Bases notifiées 2016	Taux	Produits attendus 2016
TH	58 420 000	9,41	5 497 322 €
FB	43 164 000	5,55	2 395 602 €
FNB	1 102 000	23,09	254 452 €
Taxe additionnelle FNB			56 962 €
<b>TOTAL</b>			<b>8 204 338 €</b>

Il est proposé au conseil communautaire de reconduire les taux de fiscalité votés à l'identique depuis 2011.

*Approuvé à l'unanimité*

#### 1.5.1 Vote des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2016

Le produit attendu de TEOM pour l'année 2016 s'élève à 4 401 426 €.

**Il est proposé au conseil communautaire de voter le même taux que l'année dernière, soit le taux unique fixé à 10,20% sur l'ensemble des 37 communes membres.**

*Monsieur Christian Dumond* ne votera pas ce taux. Il avait fait une observation lors du DOB en raison de l'excédent du budget des ordures ménagères. Le document fourni alors était réduit à sa plus simple expression. Il constate que des éléments ont été donnés sur le coût du service mais il souhaite connaître le coût du tri sélectif. Or, malgré l'acquisition d'un logiciel, on est incapable de lui donner un chiffre. Il cite l'article 1636 B undecies du code des impôts selon lequel « les communes et leurs établissements publics de coopération intercommunale ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères peuvent définir des zones de perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur lesquelles ils votent des taux différents en vue de proportionner le montant de la taxe à l'importance du service rendu apprécié en fonction des conditions de réalisation du service et de son coût. ». A Tulle aggro, certaines communes ne sont collectées que tous les 15 jours. Il en a assez de répéter chaque année la même chose. Le service est catastrophique, ça « déborde de partout ». Il demande une réunion des maires pour examiner les problèmes rencontrés.

*Monsieur Michel Breuilh* rappelle qu'il y a une commission pour examiner cela.

*Monsieur Christophe Jerretie* se souvient qu'il avait été évoqué une réunion-bilan en parallèle de la commission collecte des déchets. Il serait judicieux de la réunir pour régler les derniers problèmes.

*Madame Betty Dessine* confirme qu'effectivement, le principe de cette réunion avait été évoqué après une année de fonctionnement, afin de connaître les chiffres de ce qui se fait sur le terrain. Elle ne nie pas des problèmes au lancement du tri mais le service s'est fortement mobilisé depuis, des conteneurs ont été ajoutés en grand nombre ... Le tri progresse sur le territoire.

*Monsieur Marc Géraudie* estime que l'on peut amener cette question devant le conseil communautaire étant donné l'importance du sujet. Au vu des excédents, il est illogique de maintenir ce niveau de taux. Il rappelle qu'il a demandé en DOB que la TEOM soit ramenée à 9,60. De plus, ce service fonctionne mal. Il est illégal de collecter certaines communes moins d'une fois par semaine et par ailleurs, elles paient la même chose que les autres. Si ce n'est pas un problème à débattre devant le conseil communautaire, il s'inquiète pour son fonctionnement.

*Monsieur Bastien Gorse* rejoint ces propos. Le taux de 10,20 n'a jamais été explicité. Par conséquent, il votera contre. Avec l'évolution de l'intercommunalité et l'arrivée de nouvelles communes, est-ce qu'on a procédé à une évaluation ? La réponse qui nous est faite, c'est le recours à un cabinet d'expertise. On est en train de privatiser la France. Philippe de Villiers, Jean Luc Mélenchon ou Jean Pierre Chevènement le disent.

*Monsieur Jean François Labbat* explique que l'excédent de fonctionnement est de 124 000 € sur un budget de 5 450 000 €. On a des recettes de subvention Eco emballages versées par le SYTTOM 19 qui vont diminuer car on trie moins bien que les autres membres. Ça réduit l'excédent. Par ailleurs, le carburant qui est un gros poste de dépenses est très bas en ce moment. Le passage de 9,60% à



10,20% avait été bien expliqué en 2014, cela permettait de prendre en charge l'annuité de l'emprunt du centre intercommunal de collecte à Naves et de renouveler le matériel.

*Monsieur Christian Dumond* rappelle qu'on a supprimé le budget annexe des ordures ménagères afin d'augmenter le coefficient d'intégration fiscale mais on ne met pas d'argent en plus en regard de ce gain.

*Monsieur Jean Luc Rondeau* estime qu'on ne peut pas analyser les coûts de cette manière. Pour avoir été Président d'un SIRTOM, il sait qu'il est beaucoup plus coûteux de collecter en zone rurale. Collecter en zone dense coûte moins cher.

*Monsieur Arnaud Collignon* estime qu'un ramassage hebdomadaire est le minimum pour toutes les communes.

*Monsieur Marc Géraudie* répond à Jean François Labbat qu'on a choisi de regrouper les budgets pour avoir du volume et du CIF, sauf que l'excédent du budget principal est calculé après avoir perdu 470 000 € de dotation de l'Etat. Et ce n'est pas bien de dire que les administrés de Tulle agglomération sont de mauvais élèves.

*Monsieur Jean François Labbat* se défend d'avoir dit cela. Simplement nos résultats sont moins bons que ceux des autres membres du SYTTOM. Par ailleurs, certaines communes ont de meilleurs résultats que d'autres. Mais au SYTTOM 19 où il siège, on explique que le service de collecte va coûter de plus en plus cher. Si les gens trient moins bien, la stratégie est de passer moins souvent pour les forcer à trier. Le budget est prudent car l'excédent n'est pas énorme et on ne sait pas de quoi sera fait demain.

*Monsieur Michel Breuilh* invite les élus à participer aux travaux de la commission.

*Monsieur Thierry Bugeat* ne votera pas ce taux.

*Monsieur Raphaël Chaumeil* votera contre également. Une baisse du taux était la possibilité de faire un geste, un mea culpa. Au regard de la pluralité des analyses, nous avons à porter une réflexion sur ce sujet.

*Monsieur Michel Breuilh* rappelle que depuis la prise de compétence en 2009, le taux a baissé pour 25 communes, il a augmenté pour 11 autres (dont 4 parce que le budget général baissait artificiellement le taux), ceci en considérant des niveaux de service qui n'ont rien à voir (construction d'une déchetterie en plus, centre de collecte, mise en place du tri ...) Par exemple, la commune des Angles a vu son taux baisser de près 6%, passant de 10,79% en 2009 à 10,20% aujourd'hui. En 2016, s'agissant des investissements lourds, il y a l'acquisition d'équipements pour assurer la sécurité en déchetterie, un camion polybenne d'un montant de 240 000 €, l'acquisition de colonnes et conteneurs ... Il préfère un excédent à un futur déficit. Il souhaite de la rigueur dans les dépenses de fonctionnement. Le vote est demandé sur un taux stable compte tenu du fait que l'on doit constamment investir. Les taux vont baisser pour certaines communes qui vont nous rejoindre telles que le Lonzac, ce qui signifie que nous aurons des discussions et on verra en fin d'année ce qu'on gagne.

***Approuvé à la majorité, 9 voix contre et 2 abstentions***

## **1.6 Vote des budgets**

Les Budgets 2016 sont présentés par monsieur Jean François Labbat, vice-président en charge des finances, puis déclinés selon les 4 axes du projet d'agglomération par les élus en charge des commissions et des groupes de travail,

### **Présentation consolidée**

Le budget 2016 s'établit à 47,4 M€. L'investissement est de 13 802 243 €, dont 2,2 M€ de RAR.

Tulle agglomération poursuit sa maîtrise des dépenses courantes avec la volonté d'offrir des services à la hauteur des besoins des habitants.

Tulle agglomération, c'est 191 agents représentant 183,6 ETP.

Fiscalité : 14 270 243 €.

Dotations : 5 075 743 €, la DGF, d'un montant estimé de 1 500 000 €, étant en diminution de 500 000 € pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive.

## **Axe 1 - Attractivité du territoire : 3 445 110 €**

⇒ **Développement économique : 2 498 628 €**

*Rapporteur : monsieur Bernard Combes*

Agir sur l'offre / 1 497 890 € : réhabilitation d'un atelier relais / 750 000 €, zones d'activités / 324 400 € SYMA / 423 590 €

Aux côtés des entreprises / 289 500 € : Initio / 248 800 €, Impact / 28 000 €, Asso de développement éco / 12 700 €

Un réseau numérique performant / 274 500 € : DORSAL / 38 000 €, plan d'aménagement numérique / 236 500 €

Renforcer la formation sur le territoire / 72 000 €.

Le service est composé de 4 agents. L'objectif est de favoriser l'implantation d'entreprises, à l'instar de l'entreprise C1 Sign, ou du transporteur TEMACO qui s'agrandit de plusieurs hangars de stockage sur la zone des Alleux I. C'est aussi l'aide au THD, à Initio et à Impact.

*Monsieur Christophe Jerretie*, s'agissant du renforcement de l'offre de formation, demande des précisions sur le bâtiment 419.

*Monsieur Bernard Combes* répond que le montant correspond à l'enveloppe inscrite au budget pour une étude complète sur l'investissement et ses annexes.

*Monsieur Thierry Bugeat* souhaite qu'il y ait un budget pour les panneaux d'affichage.

*Monsieur Bernard Jauvion* indique que dans la future configuration, on va récupérer des zones artisanales vides, comme à Clergoux. A-t-on pris en compte les coûts de ces zones vides ?

*Monsieur Michel Breuilh* dit que cette future compétence sera prise au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Mandat a été donné au SM du Pays de Tulle et donc à Marion Neyrat d'établir un diagnostic sur l'ensemble des zones d'activités d'ici l'été prochain à l'échelle du Pays. Les groupes de travail portant sur le transfert des compétences se réuniront après.

*Monsieur Christophe Jerretie* demande des précisions sur l'atelier relais.

*Monsieur Michel Breuilh* explique qu'on a beaucoup de contacts pour la zone des Alleux II et que le mieux serait que l'on vende beaucoup de foncier. Une demande spécifique se porte sur l'atelier relais. Tulle agglomération construirait pour le compte de l'entreprise qui louerait le bâtiment sous forme d'un contrat crédit-bail et conserverait les moyens de développer son activité. On a également un autre outil : le PAC IMMO. On travaille actuellement à l'implantation de 3 entreprises, avec la confidentialité qui s'impose.

*Monsieur Christophe Jerretie* comprend que l'on ouvre une enveloppe pour un bâtiment en crédit-bail à une entreprise quand il y a un candidat. Il demande si l'opération une fois montée sera soumise au conseil communautaire ?

*Monsieur Bernard Combes* répond par l'affirmative, ajoutant qu'ensuite pour la réalisation du bâtiment on est tenu au respect du code des marchés publics.

*Monsieur Bastien Gorse* note qu'il y a des choses qui vont bien. Ainsi, la contribution au SYMA baisse de 21 000 € grâce à l'action du Président Coste.

*Monsieur Michel Breuilh* ajoute que la sécurisation financière grâce au concours de l'Etat d'un emprunt structuré souscrit en 2007 a été validée par le comité syndical. Cette décision est susceptible d'entraîner une révision à la hausse de la cotisation.

## **Identité touristique : 689 282 €**

*Rapporteur : monsieur Marc Géraudie*

Pour une offre touristique de qualité / 292 500 € : petit patrimoine / 14 500 €, Tintignac / 156 200 €, MIC / 80 000 €, Sentiers de randonnée / 41 800 €

Renforcer le rôle de l'OTI 278 000 €

Les partenariats 48 650 € : Station Sports Nature / 19 350 €, Transcorrézien / 15 000 €, Maison du Limousin / 4 500 €, Fondation du patrimoine et CAUE / 9 800 €

Aire d'accueil des campings cars / 5 000 €

Aide à la requalification touristique / 28 000 € (RAR compris).

*Monsieur Bernard Combes* indique que la Ville de Tulle a déjà une aire pour les gens du voyage, mais que ce serait sympathique d'avoir une aire d'accueil de camping-cars. Des propositions vont être faites dans ce sens.

*Monsieur Bernard Jauvion* note que chaque année, une somme importante est allouée au site de Tintignac. Il y a régulièrement des dépenses pour ce site mais jamais de recettes.

*Monsieur Marc Géraudie* indique qu'il y a 80 000 € de travaux, ainsi que des projets de valorisation du site, notamment numériques. On en est là pour le moment. Quant aux recettes, les vieilles pierres coûtent cher et rapportent peu.

*Monsieur Christophe Jerretie* ajoute que les travaux prévus au budget 2015 pour un montant de 75 000 € commencent demain matin. La mise en tourisme reste à faire. La valorisation grâce à la visite virtuelle du site est une 1<sup>ère</sup> étape. La commune de Naves, propriétaire du site, a dépensé 200 000 € pour ce site qui répertorie 2 000 objets phares, dont certains sont inégalés dans toute l'Europe. Pour le projet d'un bâtiment sur site, évalué à 1 500 000 €, un concours d'ingénierie et d'architecte est prévu. Un business-plan est en cours d'élaboration. La commune y prend sa part en espérant que Tulle agglomération, le Département et la Région suivront car à présent il faut aboutir. Les sites de Lascaux, Padirac et Tintignac sont regroupés à moins d'une heure les uns des autres. L'investissement sur ce site représente une part importante du budget communal.

*Monsieur Jean Jacques Lauga* constate que Tulle agglomération est la seule communauté d'agglomération à mettre à jour un site gaulois non pas situé en Bretagne, mais à Naves.

*Madame Marie Claude Marque* demande une explication sur la liquidation du Transcorrèzien.

*Monsieur Marc Géraudie* répond qu'il s'agit de la somme qui servait à rembourser l'emprunt. Toutes les communes engagées remboursent le solde sur une seule année. Il n'y avait plus de projet, ni de dynamique. C'est pourquoi il a été décidé de mettre fin au syndicat. La dernière réunion aura lieu demain soir.

*Monsieur Jean Pierre Corrèze* regrette que Tulle agglomération, représentée par 10 communes, ne comptait pas plus de 2 ou 3 membres lors des réunions. Si les élus avaient été davantage présents, nous n'en serions peut-être pas là.

⇒ **Espace agricole : 257 200 €**

*Rapporteur : monsieur Eric Bellouin*

Faire connaître et valoriser notre territoire / 20 500 € : mon territoire a du goût ! / 20 500 €  
En faveur de la diversification et de la valorisation locale / 234 000 € : études diagnostic foncier et faisabilité, atelier de transformation / 84 000 €, acquisition foncière / 150 000 €.

## **Axe 2 - Maillage territorial : 10 504 354 €**

⇒ **équipements structurants : 1 220 000 €**

*Rapporteur : monsieur Michel Jaulin*

Participation par fonds de concours : conservatoire à rayonnement départemental /160 000 €, centre aqua-récréatif / 310 000 €, soutenir les investissements des communes pour les équipements structurants supra-communaux /196 500 € (RAR compris)

Cinéma / 193 500 € (RAR)

Réalisation de 6 terrains multisports / 360 000 € - subvention de 75 000€ du Département : Orliac-de-Bar, Lagraulière, Chamboulive, Saint-Hilaire-Peyroux, Sainte-Fortunade, Lagarde-Enval.

⇒ **offre de santé : 3 348 262 €**

*Rapporteur : monsieur Michel Jaulin*

Construction de 2 maisons de santé pluridisciplinaires

À Tulle / 1 979 513 € - subventions / 1 073 700 € (FNADT, Région, Département, FEADER, DETR) -une recette (FCTVA) / 317 830 € -un emprunt / 587 983 €

À Corrèze / 1 549 489 € - subventions / 835 800 €, (FNADT, Région, Département, FEADER, DETR) - une recette (FCTVA) / 247 288 € - un emprunt / 466 401 €

Participation aux travaux rue du Fournivoulet / 100 000 €.

⇒ **Habitat : 521 116 €**

*Rapporteur : madame Ana Maria Ferreira*

Aides aux propriétaires / 176 978 € (RAR compris)  
Aides aux communes / 66 778 € (RAR compris)  
Aides aux bailleurs sociaux / 166 200 € (RAR compris)  
Aire d'accueil des gens du voyage / 20 000 €  
Emplacements familiaux / 10 000 €  
Participations partenariales / 15 000 €.

⇒ **Lecture publique : 1 179 770 €**

*Rapporteur : monsieur Daniel Ringenbach*

Fonctionnement / 1 136 070 € : animations / 67 200 €, acquisition de fonds culturels (livres, CD, ...) / 77 800 €, abonnements / 12 500 €, frais de structure / 191 820 €, frais de personnel / 786 750 €

Investissement / 43 700 € : livres d'artistes / 4 000 €, travaux / 25 000 €, acquisition de mobilier et équipements / 14 700 € (RAR compris)

*Monsieur Bastien Gorse* demande comment sont choisis les ouvrages. Il estime qu'il y a trop peu de nouveaux ouvrages et que le choix des livres n'est pas pertinent.

*Monsieur Bernard Combes* explique que ce n'est pas une bibliothèque universitaire mais une médiathèque intercommunale.

⇒ **Petite enfance 2 868 2016 €**

*Rapporteur : monsieur Arnaud Collignon*

Construction d'un bâtiment pour la micro-crèche Les Petits Loups à Saint-Germain-les-Vergnes / 440 400 € - subventions : TEPCV / 80 000 €, DETR / 148 260 €, CAF / 13 587 €  
Travaux et petits équipements / 23 100 €.

⇒ **Jeunesse : 371 000 €**

*Rapporteur : monsieur Arnaud Collignon*

Accompagner les communes sur le périscolaire : 17 000 €  
Soutenir les accueils de loisirs : 127 600 € : soutien journée enfant / 102 000 €, transports mercredi midi vers les ALSH / 9 000 €, expertise comptable pour les ALSH associatifs / 10 600 €, subventions séjours / 6 000 €  
Développer un projet éducatif communautaire / 18 900 € (formations, accompagnement, démarche DLA)  
Apprentissage de la natation / 120 000 € : mise à disposition du centre aqua-récréatif et de MNS  
Spectacles de fin d'année / 37 000 € : achat des spectacles.

*Monsieur Bernard Jauvion* juge l'accompagnement du périscolaire dérisoire.

*Monsieur Christophe Jerretie* constate qu'aujourd'hui on injecte de l'argent hors statuts, sur les réserves agricoles et les city-stades, alors qu'il n'y a pas assez d'argent pour les ALSH, qui relèvent d'une compétence obligatoire pour laquelle les maires aimeraient que Tulle agglo les suive.

*Monsieur Michel Breuilh* précise que Tulle agglo va tout de même consacrer près de 130 000 € pour les ALSH alors qu'aucun centre n'est reconnu d'intérêt communautaire.

*Monsieur Christophe Jerretie* demande comment on peut confier le fonctionnement à Tulle agglo.

*Monsieur Michel Breuilh* explique que si la maîtrise du fonctionnement est la pierre angulaire de Tulle agglo, en l'état actuel du réseau des ALSH, il n'est pas question de l'assumer. Le Dispositif Local d'Accueil n'a d'ailleurs pas conclu dans ce sens. Les équipements des diverses structures ne sont pas comparables : 4 communaux et 4 associatifs, différences de services, de tarifs, localisation... Il faut que les acteurs se concertent et se posent les bonnes questions si l'on doit aller dans ce sens.

*Monsieur Christophe Jerretie* redit qu'aujourd'hui, on met l'argent ailleurs. Il ne comprend pas l'intérêt de ces mini stades.

*Monsieur Arnaud Collignon* explique que la difficulté majeure tient dans la répartition géographique des structures, soit 1 gros ALSH sur le secteur sud, celui de Tulle, et 7 petits ALSH sur le secteur nord. On ne pourra pas accompagner 8 ALSH. Il faut voir comment on peut les rapprocher pour rendre les structures plus supportables.

*Monsieur Marc Géraudie* estime que l'aide à la comptabilité n'est pas équitable, car perçue uniquement par les ALSH associatifs. Les ALSH communaux sont peu aidés. En ce qui concerne les navettes, elles devraient être avec le marché transport.

*Monsieur Xavier Durand* dit qu'il manque 65 000 € si on fait le total du diaporama. Où sont-ils ?

*Monsieur Jean François Labbat* répond que les supports reprennent les principaux coûts mais pas l'exhaustivité des dépenses du budget soumis au vote.

*Monsieur Bastien Gorse* exprime sa lassitude : messieurs Jerretie et Jauvion n'ont pas de réponses à leurs questions, hormis que les études sont en cours.

*Monsieur Michel Breuilh* répond que les études ne sont pas du gaspillage d'argent. Elles éclairent souvent la décision sur des sujets très techniques.

*Départ de monsieur Alain Brette*

⇒ **Transports publics : 996 000 €**

*Rapporteur : monsieur Arnaud Collignon*

Transports sur la ville centre / 655 100 € : réseau urbain / 617 000 €, étude pour un nouveau réseau urbain / 38 100 €

Le TAD sur l'agglomération / 124 800 € : TAD secteur de proximité / 50 000 €, TAD du mercredi vers Tulle / 74 800 €

Centrale de réservation / 70 000 €

Desserte de zones d'activités / 14 200 € : desserte de la zone de la Montane

Transports hors réseau / 70 800 € : navettes écoles tullistes / 18 500 €, transports apprentissage de la natation / 40 000 €, transports fête du sport / 1 800 €, transports spectacles de fin d'année / 6 500 €, transports divers / 4 000 €

Frais fonctionnement du service / 50 100 € : frais de personnel, communication, maintenance, afficheurs, tickets

Reversement VT / 11 000 €.

**Axe 3 : un territoire vivant, durable et créatif : 13 954 150 €**

⇒ **Collecte des déchets : 6 727 450 €**

*Rapporteur : madame Betty Dessine*

Investissement / 1 977 650 € (RAR 447 700 €) : acquisition de matériel / 2 BOM (RAR), 1 camion polybenne, grosses réparations / 681 000 €, réhabilitation déchetterie de Mulatet / 518 000 €, acquisition colonnes et conteneurs / 337 000 €, mises aux normes sécurité des déchetteries Naves et Ladignac / 30 000 €, aménagement de PAV / 75 000 €, mises aux normes pont bascules dans déchetteries / 17 000 €, plateforme pour composteur collectif / 10 000 €

Fonctionnement / 4 749 800 € : traitement des déchets (SYTTOM 19) / 1 560 000 €, frais de personnel / 2 152 700 €, frais de services / 756 000 €, frais de structure / 141 000 €, promotion, sensibilisation et communication / 21 200 €.

⇒ **Réseau routier : 5 471 100 €**

*Rapporteur : monsieur Jean François Labbat*

Investissement / 3 058 400 € (RAR 468 200 €) : travaux voirie / 2 845 900 €, travaux ouvrages d'art / 145 000 €, signalétique / 65 500 €, outillage / 2 000 €,

Entretien et exploitation de la voirie / 2 412 700 € : remboursement des mises à disposition des services « voirie » des communes / 2 362 741 €, mutualisations entre communes / 50 000 €.

⇒ **L'eau, une ressource à protéger : 1 555 600 €**

*Rapporteur : madame Marie Pierre Naves Lauby*

Cellule Opérationnelle Rivières / 1 191 900 € (RAR 150 300 €) : plan pluriannuel de gestion / 109 500 € - subventions (Europe, Agence de l'eau, Région) / 48 800 €, renaturation de la Corrèze / 975 800 € - subventions (Europe, Agence de l'eau, Région) / 643 300 €, marais du Brezou / 5 100 €

SPANC / 209 700 € de dépenses

COR : investissement / 1 085 100 €, fonctionnement / 106 800 €

SPANC : investissement / 154 000 € (RAR inclus), fonctionnement / 209 700 €.

⇒ **Urbanisme : 200 000 €**

*Rapporteur : monsieur Michel Jaulin*

Étude de révision du SCoT / 60 000 €

Instruction des actes d'urbanisme / 140 000 €.

**Axe 4 : un territoire solidaire : 2 646 400 €**

⇒ **Vers une solidarité de moyens : 2 516 400 €**

*Rapporteur : monsieur Jean François Labbat*

Une solidarité financière / 1 283 500 € : maintien de la DSC / 450 000 €, fonds de concours pour les équipements d'intérêt communautaire / 587 000 €, CRD / 160 000 €, centre aqua-récréatif / 310 000 €, 8 ALSH / 117 000 €, aide à l'investissement pour les équipements supra-communaux, / 196 500 € (RAR inclus), étude financière / 50 000 €

Des services communs / 412 500 € : instruction des actes d'urbanisme pour le compte des communes (3 agents) / 135 000 €, commande publique (3 agents) / 128 000 €, préventeur (1 agent) / 46 000 €, service Informatique (4 agents) sur 7 mois / 103 500 €

Les services supports / 820 400 € : direction générale (5 agents) / 340 600 €, administration (4 agents) / 136 500 €, ressources humaines (3 agents) / 113 800 €, finances (3 agents) / 105 100 €, communication (2 agents) / 72 400 €, UGPC (2 agents) / 52 000 €

Des recettes pour 314 500 € liées aux mises à disposition et aux services communs avec la Ville de Tulle.

⇒ **Un partenariat territorial élargi : 130 000 €**

*Rapporteur : monsieur Eric Bellouin*

Développer des partenariats au-delà des limites de Tulle aggro, Pays - Leader / 130 000 €

Conventionnement entre le SM Pays de Tulle et la CC du Pays d'Uzerche

Programme européen LEADER.

**1.6.1 Vote du Budget Principal 2016**

**Fonctionnement**

DEPENSES	Budgété 2015	Consommation 2015	Prévisions 2016	RECETTES	Budgété 2015	Consommation 2015	Prévisions 2016
Chapitre 011 : Charges à caractère général	4 517 702,77	4 159 935,44	4 553 683,41	Chapitre 013 : Atténuations de charges	161 929,00	222 574,51	75 220,00
Chapitre 012 : Charges de personnel	8 258 225,00	8 221 775,08	8 592 683,51	Chapitre 70 : Produit des services	1 144 565,00	1 089 160,59	1 318 072,00
Chapitre 014 : Atténuations de produits	10 085 598,00	10 065 716,97	9 960 725,00	Chapitre 73 : Impôts et Taxes	19 764 128,00	19 981 989,04	20 241 107,00
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	3 457 262,35	3 195 493,99	3 103 878,92	Chapitre 74 : Dotations et participations	7 593 389,40	7 680 656,10	7 126 079,80
Chapitre 66 : Charges financières	444 837,84	444 835,26	427 540,73	chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	80 512,00	31 212,00	31 836,00
Charges 67 : charges exceptionnelles	2 750,00	1 032,69	9 150,00	Chapitre 77 : Produits exceptionnels	35 045,00	84 144,77	5 000,00
Chapitre 042 : Opération d'ordre de transfert entre sections	1 496 000,00	1 527 307,11	1 508 300,00	Chapitre 042 : Opération d'ordre de transfert entre sections	198 300,00	198 221,08	156 700,00
Chapitre 023 : virement à la section d'investissement	1 920 119,65		2 470 991,54	002 : excédent de fonctionnement reporté	1 204 627,11		1 672 938,31
	30 182 495,61	27 616 096,54	30 626 953,11		30 182 495,51	29 287 958,09	30 626 953,11

## Investissement

DEPENSES	Budgété 2015	Consommation 2015	Prévisions 2016	RECETTES	Budgété 2015	Consommation 2015	Prévisions 2016
001 : Résultat reporté d'investissement	1 815 807,64			001 : Résultat reporté d'investissement			135 415,33
				10222 : FCTVA	1 507 987,05	1 006 341,06	1 503 244,52
Chapitre 16 : Emprunts	842 660,00	842 657,07	955 974,00	RAR			370 898,61
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	70 502,70	24 673,14	223 250,00	1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	2 079 630,83	2 079 630,83	1 206 550,35
RAR			25 573,68	Chapitre 13 : Subvention d'Investissement reçues	2 168 456,07	1 319 602,36	4 026 549,54
Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées	1 381 462,33	601 256,73	862 986,00	RAR			537 544,86
RAR			586 933,66	Chapitre 16 : Emprunt	1 064 884,95	1 064 884,00	1 875 464,40
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	4 429 462,44	2 820 691,69	3 822 300,00	Chapitre 040 : Opération d'ordre de transfert entre sections	1 496 000,00	1 527 307,11	1 508 300,00
RAR			973 551,88	Chapitre 23 : Immobilisations en cours	0,00	5 400,00	0,00
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	1 498 883,44	559 042,68	5 363 340,00	RAR			664 349,93
RAR			664 349,93	Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	1 920 119,65		2 470 991,54
Chapitre 040 : Opération d'ordre de transfert entre sections	198 300,00	198 221,08	156 700,00				
	10 237 078,55	5 046 542,39	13 634 959,15		10 237 078,55	7 003 165,36	13 634 959,15

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver le budget principal 2016 et ses annexes.

*Approuvé à l'unanimité, 11 abstentions*

## 1.6.2 Vote du Budget annexe zones d'activités 2016

### Fonctionnement

DEPENSES	Budgété 2015	Consommation 2015	Prévisions 2016	RECETTES	Budgété 2015	Consommation 2015	Prévisions 2016
Chapitre 011 : Charges à caractère général	142 050,00	120 292,36	126 379,00	Chapitre 70 : Vente de produits	107 567,25	108 201,39	36 153,49
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	50,00				
Chapitre 66 : Charges financières			22 210,00	Chapitre 74 : Subvention d'exploitation			
ICNE	24 871,66	24 870,67	-1 119,20				
Chapitre 042 : Opération d'ordre de transfert entre sections	72 900,00	9 610,00	275 000,00	Chapitre 77 : Produits exceptionnelles vente de terrain	237 950,00	9 610,00	485 900,00
Chapitre 023 : virement à la section d'investissement	105 695,59		62 572,05				
002 : Résultat de fonctionnement reporté			36 961,64				
	345 517,25	154 773,03	522 053,49		345 517,25	117 811,39	522 053,49

### Investissement

DEPENSES	Budgété 2015	Consommation 2015	Prévisions 2016	RECETTES	Budgété 2015	Consommation 2015	Prévisions 2016
001 : Résultat reporté d'investissement	623 716,91		698 546,34	Chapitre 16 : Emprunt	1 077 339,83	0,00	1 243 333,14
Chapitre 16 : Emprunts	120 118,00	120 116,92	58 555,00	1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	58 234,26	58 234,26	0,00
				Chapitre 13 : subvention d'investissement			325 000,00
				Chapitre 23 : Immobilisations en cours			
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	10 000,00	2 550,00		Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	15 000,00	2 574,35	15 000,00
RAR							
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	575 334,77	22 581,12	1 145 000,00	Chapitre 040 : Opération d'ordre de transfert entre	72 900,00	9 610,00	275 000,00
RAR			18 803,85				
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	15 000,00	2 574,35	15 000,00	Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	105 695,59		62 572,05
				Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	15 000,00	2 574,35	15 000,00
	1 344 169,68	147 822,39	1 935 905,19		1 344 169,68	72 992,96	1 935 905,19

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver le budget annexe zones d'activités 2016 et ses annexes.

*Approuvé à l'unanimité, 2 abstentions*



### 1.6.3 Vote du Budget annexe SPANC 2016

#### Fonctionnement

DEPENSES	Budgété 2015	Consommation 2015	Prévisions 2016	RECETTES	Budgété 2015	Consommation 2015	Prévisions 2016
Chapitre 011 : Charges à caractère général	28 030,00	26 905,78	25 400,00	Chapitre 70 : Redevance	384 904,20	98 929,68	450 050,99
Chapitre 012: charges de personnel	174 930,00	173 834,96	183 170,00	Chapitre 74 : Subvention d'exploitation	59 241,00	55 641,00	44 962,00
Chapitre 65 : autres charges de gestion courantes	0,00	0,00	150,00				
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	1 000,00	176,00	1 000,00	Chapitre 013 : Atténuation de charges			
Chapitre 042 : Opération d'ordre de transfert entre sections	730,00	389,00	390,00	Chapitre 77 : Produits exceptionnelles vente de terrain		1 287,27	
002 : Résultat de fonctionnement reporté			284 902,99				
	204 690,00	201 305,74	495 012,99		444 145,20	155 857,95	495 012,99

#### Investissement

DEPENSES	Budgété 2015	Consommation 2015	Prévisions 2016	RECETTES	Budgété 2015	Consommation 2015	Prévisions 2016
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	4 325,90	0,00	4 834,90	001 : Résultat reporté d'investissement	3 595,90		36 656,54
				Chapitre 10 : FCTVA			460,00
				Chapitre 040 : Opération d'ordre entre section	730,00	389,00	390,00
Chapitre 45 : Opérations pour compte de tiers	298 200,00	131 088,41	42 000,00	Chapitre 45 : Opérations pour compte de tiers	298 200,00	163 760,05	42 000,00
RAR			112 157,28	RAR			79 485,64
				Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement			
	302 525,90	131 088,41	158 992,18		302 525,90	164 149,05	158 992,18

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver le budget annexe SPANC 2016 et ses annexes.

*Approuvé à l'unanimité, 3 abstentions*

### 1.7 Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

La trésorerie principale de Tulle a adressé un courrier à Tulle aggro relatif à l'état des taxes et produits jugés irrécouvrables. Ces taxes et produits irrécouvrables portent sur :

- les exercices budgétaires 2011, 2012, 2013 et 2014 pour le budget principal : les produits jugés irrécouvrables représentent un montant total de 664,78 € et concernent :
  - le service collecte des déchets : 4 créances pour un montant de 45 €
  - la petite enfance : 26 créances pour un montant de 195,86 €
  - la médiathèque : 26 créances pour un montant de 423,92 €
- les exercices budgétaires 2007, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 pour le budget annexe SPANC : les produits irrécouvrables concernent la redevance d'assainissement non collectif soit un total de 12 créances pour un montant total de 100,50 €.

- l'exercice budgétaire 2010 pour le budget annexe zones d'activités : les produits irrécouvrables concernent une créance pour un montant de 0,10 €.

**Il est demandé au conseil communautaire d'admettre en non-valeur ces 3 sommes et d'émettre les mandats correspondants sur les budgets concernés à l'article 6541.**

*Approuvé à l'unanimité*

## 2 / Affaires générales

*Rapporteur : monsieur Jean-François Labbat*

### 2.1- Election d'un(e) Vice-Président(e) en remplacement de monsieur Pascal Cavitte

Monsieur Michel BREUILH rappelle le souhait exprimé par monsieur Pascal Cavitte lors du conseil communautaire du 8 février 2016, de démissionner de son mandat de 5<sup>ème</sup> vice-président en raison de son élection au Conseil Régional.

Conformément à l'article L.2121-4 du CGCT, monsieur Pascal CAVITTE a demandé par courrier à monsieur le Préfet d'accepter sa démission, laquelle a été acceptée le 22 mars 2016.

En application des dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-14, l'assemblée délibérante du conseil communautaire doit procéder à l'élection d'un nouveau vice-président.

*Monsieur Michel Breuilh* indique que les affaires générales seront assurées par monsieur Jean François Labbat, lui-même se réservant le domaine des ressources humaines. La 5<sup>ème</sup> vice-présidence sera dédiée à l'environnement : rivières, risques inondations, eau, assainissement. C'est un secteur qu'il faut renforcer. Il faut anticiper sur les futures prises de ces compétences importantes que sont l'eau et l'assainissement en janvier 2020. Il rappelle que le ou la candidat(e) doit être du collège « ville centre » et propose la candidature de madame Marie Pierre Naves Lauby, déjà en charge du volet rivières, eau, assainissement.

*Monsieur Raphaël Chaumeil* n'a rien contre cette candidature mais souhaite qu'une attention soit portée sur le fonctionnement démocratique de l'assemblée, trop souvent éradiqué en posant un œcuménisme de façade. On a oublié que cette pluralité doit être retranscrite dans la communication du TAM. Les EPCI sont astreints à avoir une représentation de l'opposition. Ce soir, il pose sa candidature, non pas pour un poste de vice-président, mais pour un fonctionnement démocratique. On ne peut écarter une candidature au motif que le candidat pourrait gêner un fonctionnement. Ce soir, nous sommes à la fin d'un cycle. Il demande à exercer le droit d'expression de l'opposition dans le TAM.

*Madame Marie Pierre Naves Lauby* propose sa candidature. Ayant travaillé sur le projet de renaturation de la rivière, elle a conscience de la difficulté que pose le transfert de compétence de l'eau, qu'il faut préparer en amont. Elle souhaite poursuivre son investissement personnel sur ces sujets.

*Monsieur Bernard Combes* ne votera pas pour un élu tulliste, Raphaël Chaumeil, qui a voté contre la reconnaissance de l'intérêt communautaire du centre aqua-récréatif par Tulle agglomération.

*Monsieur Marc Géraudie* indique que si la fusion se fait avec la communauté de communes du Doustre et du Plateau des étangs, la compétence eau passerait en 2017.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le conseil communautaire désigne les scrutateurs : messieurs Christian DUMOND et Christophe JERRETIE.

Le Président, monsieur Michel BREUILH, fait procéder à l'élection du vice-président par un vote à bulletin secret.

#### Candidats :

- Madame Marie Pierre NAVES LAUBY,
- Monsieur Raphaël CHAUMEIL

#### Dépouillement du vote :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 64

Nombre de bulletins nuls : 3

Nombre de bulletins blancs : 6

Suffrages exprimés : 55

Majorité absolue : 28

- Madame Marie Pierre NAVES LAUBY obtient 41 voix
- Monsieur Raphaël CHAUMEIL obtient 14 voix

Madame Marie Pierre NAVES LAUBY ayant obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, est proclamée 5<sup>ème</sup> vice-présidente.

## **2.2 - Adoption d'un mandat spécial pour le Président dans le cadre de sa participation aux instances nationales de l'ADCF**

La communauté d'agglomération est adhérente à l'association des communautés de France (AdCF). Depuis sa fondation en 1989, l'AdCF s'attache à promouvoir la coopération intercommunale, en participant activement à l'élaboration des lois, à la diffusion des pratiques locales et à l'appui technique des élus et techniciens communautaires. Elle contribue également aux grands débats sur l'organisation territoriale française, la réforme de la fiscalité locale et l'exercice des compétences décentralisées.

Le Président Michel Breuilh est membre du conseil d'orientation et d'une commission de travail et doit dans ce cadre se déplacer, principalement à Paris, à raison d'une fois par trimestre environ.

**Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le recours un mandat spécial au Président dans le cadre de sa participation aux instances nationales de l'ADCF permettant le remboursement des frais de déplacement et de séjour aux frais réels, au vu des justificatifs fournis au retour de la mission.**

*Monsieur Bastien Gorse* estime que cela est gênant sur le principe. Il ne voit pas pour quelle raison il faudrait payer des déplacements non obligatoires au Président, quand les ménages sont de plus en plus en difficulté. Il est lui-même conseiller communautaire et délégué au SYMA et perçoit 0 €. Ce rapport est déplacé.

*Monsieur Arnaud Collignon* juge ces propos déplacés. Il est normal et il est intéressant que le Président, ou un autre conseiller, participe aux instances de cette assemblée nationale dont le travail est reconnu pas tout le monde et de tous les bords. C'est un plus pour Tulle aggro.

*Monsieur Jean Jacques Lauga* dit que si l'on veut être correctement informé et participer, faire évoluer les choses, il ne faut pas rester dans son microcosme. La prise en charge de ces frais est tout à fait normale. Il va lui-même régulièrement à Paris en tant que Président du SDIS de la Corrèze pour écouter les autres.

*Monsieur Bernard Combes* ajoute que la fonction électorale exige beaucoup de temps. Michel Breuilh est Président de la communauté d'agglomération. Il perçoit une indemnité à 54% du montant maximum, bien inférieure donc à celle à laquelle il pourrait prétendre et c'est bien. Tulle aggro n'est pas dispendieuse. Il estime que les propos de Bastien Gorse vont trop loin et mettent en cause le travail des élus de manière générale, attention à ne pas faire ainsi le « lit » du Front National.

*Monsieur Raphaël Chaumeil* demande qu'on arrête de faire des leçons quand on cumule les mandats. On a ici un jeune élu qui est thésard. Bien sûr, le propos est un peu « vert » mais il ne faut pas pour autant appeler au populisme et il faut reconnaître la qualité de ce qu'apporte Bastien Gorse.

*Monsieur Bernard Combes* répond qu'on est aussi là, quand les propos sont un peu « verts », pour les « rosir » afin qu'ils ne deviennent pas noirs. Il demande à monsieur Chaumeil de faire attention à ce qu'il dit.

*Monsieur Michel Breuilh* indique que le nombre de vice-présidents pourrait être de 13. Or, on est à 9, avec des indemnités bien inférieures au maximum possible prouve que l'on n'est pas dispendieux.

***Approuvé à l'unanimité, 1 abstention***

*Départs de madame Sophie Roy et de monsieur Alain Lagarde*

## **3 / Ressources humaines**

*Rapporteur : monsieur Michel Breuilh*

### **3.1- Création d'un service commun « Systèmes d'information » : approbation de la convention avec la ville de Tulle**

Tulle agglo dispose de son propre service informatique placé sous la responsabilité d'un technicien recruté en 2010. Il assure seul depuis cette date le développement des systèmes mais aussi la maintenance et le dépannage au quotidien. Sa charge de travail a considérablement évolué depuis son recrutement avec la multiplicité de sites (siège, maison des enfants, médiathèque intercommunale E. Rohmer, centre intercommunal de collecte des déchets ...) et du nombre de postes et serveurs. La dématérialisation continue de se développer et fait émerger de nouveaux besoins sur la gestion des données. Il est aujourd'hui indispensable de conforter l'organisation de ce service qui ne peut plus reposer que sur son seul responsable sans fragiliser le fonctionnement global de l'EPCI.

La Ville de Tulle emploie de son côté 3 agents pour assurer le fonctionnement de ses systèmes d'information.

La création d'un service commun des systèmes d'information réunissant les moyens de la Ville de Tulle et ceux de Tulle agglo permettrait de répondre à 3 objectifs principaux :

- conforter le fonctionnement des systèmes de la communauté d'agglomération qui ne serait alors plus fragilisé par une éventuelle absence du responsable actuel qui verrait parallèlement sa charge de travail se stabiliser.
- engager une étape de mutualisation supplémentaire pour limiter les coûts de fonctionnement pour chacune des 2 collectivités tout en répondant aux incitations issues des lois Maptam et Notre.
- anticiper sur la croissance future de Tulle agglo.

Les missions du service commun seront le conseil et suivi des évolutions de l'informatique et des télécommunications, la gestion courante de l'exploitation et des systèmes, la gestion du parc informatique, téléphonie et des actifs logiciels, la gestion de la sécurité et l'assistance auprès des utilisateurs.

Le comité technique réuni le 1<sup>er</sup> avril 2016 a rendu un avis favorable.

**Il est demandé au conseil communautaire d'approuver la création d'un service commun des « systèmes d'informations ».**

*Monsieur Michel Breuilh* ajoute qu'on a tenu à ce que ce dossier soit travaillé dans la plus grande concertation possible. C'est pourquoi il a évolué vers un 2<sup>nd</sup> schéma que le comité technique a acté. C'est la 1<sup>ère</sup> montée en régime d'un service « systèmes d'information » mais ce n'est pas la dernière étape. La prochaine pourrait être la création d'un SIG. L'évolution de ce service sera concrétisée par un projet de service et un schéma directeur des installations.

*Monsieur Marc Géraudie* demande si l'annexe 2 concerne uniquement l'année 2016.

*Monsieur Michel Breuilh* confirme, ajoutant que le schéma de mutualisation fera l'objet d'un suivi.

**Approuvé à l'unanimité**

*Départ de monsieur Jean Pierre Corrèze*

### **3.2- Modification du tableau des emplois**

Il est proposé de modifier le tableau des emplois afin de :

- mettre en œuvre les décisions du conseil communautaire de ce jour concernant la création du service commun des systèmes d'information
- promouvoir certains agents réunissant les conditions d'un avancement de grade,

Création des postes :

#### Filière administrative :

- 1 rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (au 1<sup>er</sup> mai 2016)
- 1 adjoint administratif principal de 2<sup>nde</sup> classe à temps complet (au 1<sup>er</sup> juillet 2016)

#### Filière technique :

- 1 ingénieur à temps complet (au 1<sup>er</sup> juillet 2016)
- 1 technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (au 1<sup>er</sup> juin 2016)
- 1 technicien à temps complet (au 1<sup>er</sup> juin 2016)
- 1 agent de maîtrise principal à temps complet (au 1<sup>er</sup> mai 2016)
- 1 adjoint technique principal de 2<sup>nde</sup> classe à temps complet (au 1<sup>er</sup> mai 2016)

#### Filière sociale :

- 1 éducateur principal de jeunes enfants à temps complet (au 1<sup>er</sup> mai 2016)

Filière culturelle :

- 1 adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (au 1<sup>er</sup> juin 2016)

Suppression de postes :

Filière administrative :

- 1 rédacteur principal de 2<sup>nd</sup>e classe à temps complet (au 1<sup>er</sup> mai 2016)
- 1 adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (au 1<sup>er</sup> juillet 2016)

Filière technique :

- 1 technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (au 1<sup>er</sup> juillet 2016)
- 1 agent de maîtrise à temps complet (au 1<sup>er</sup> mai 2016)
- 1 adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (au 1<sup>er</sup> mai 2016)

Filière sociale :

- 1 éducateur de jeunes enfants à temps complet (au 1<sup>er</sup> mai 2016)

**Il est demandé au conseil communautaire d'approuver la modification du tableau des emplois**

*Monsieur Christophe Jerretie* constate qu'en fait on intègre le personnel mutualisé et demande s'il s'agit d'un transfert.

*Monsieur Michel Breuilh* répond qu'il ne s'agit pas d'un transfert de compétences à proprement parler avec transfert de charges. Il s'agit de la création d'un service commun et tous les personnels du service deviennent des agents de Tulle agglomération. Par contre chaque collectivité bénéficiaire du service participe financièrement selon une quote-part définie. On fera un suivi précis des personnels mis à disposition et des services communs avec la mise en place de clefs de répartition par la constitution d'un groupe de travail dédié au suivi des mutualisations.

*Monsieur Alain Penot*, notant qu'un technicien est lauréat du concours d'ingénieur, ajoute qu'il faut encourager les agents qui passent les concours.

*Approuvé à l'unanimité*

**3.3- Recrutement d'agents saisonniers aux services collecte des déchets et à la médiathèque intercommunale Eric Rohmer**

**Service collecte des déchets :**

Il est nécessaire d'embaucher des agents saisonniers pour une durée de 3 à 6 semaines chacune du 15 juin au 15 septembre 2016 pour assurer le fonctionnement du service déchets. Sur la base d'une durée moyenne de 4 semaines par contrat, il sera nécessaire de recruter de 25 à 28 agents saisonniers.

Ces agents assureront les fonctions de ripeurs, d'agents d'accueil et d'entretien en déchetterie et plateforme de compostage.

Ils seront recrutés sur le grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, indice brut 298.

**Il est proposé au conseil communautaire de recruter des agents saisonniers sur la période du 15 juin au 15 septembre 2016 en nombre suffisant afin de pourvoir au remplacement des agents en congés annuels et d'assurer les activités supplémentaires liées à la période estivale.**

**Service de la médiathèque intercommunale :**

Il est proposé d'assurer le fonctionnement du service en juillet et août, par le recrutement de 3 ou 4 équivalents temps plein pour le mois de juillet et 3 ou 4 équivalents temps plein pour le mois d'août. Ces agents assureront les fonctions d'agents d'accueil.

Ils seront recrutés sur le grade d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, indice brut 298.

**Il est proposé au conseil communautaire de recruter 6 ou 8 agents saisonniers pour assurer le fonctionnement du service de la médiathèque durant la période estivale.**

*Monsieur Bernard Jauvion* attire de nouveau l'attention sur le fait qu'il y a aussi des « anciens » qui ne trouvent pas de travail et méritent de bosser. Les temps ont changé.

*Approuvé à l'unanimité*

## 4 / Voirie

*Rapporteur : monsieur Michel Breuilh*

### 4.1- Approbation du programme de travaux voirie 2016

Une programmation triennale 2015-2016-2017 a été présentée à la commission travaux, voirie, patrimoine communautaire (TVPC) du 6 février 2015.

Le programme 2015 a été mené à bien et un engagement a été pris en commission voirie, de consulter à nouveau l'ensemble des communes avant la mise en œuvre de la tranche 2016 de la programmation.

L'ensemble des communes a donc été consulté entre septembre et décembre 2015 à l'occasion de réunions de micro-territoires.

Il en est ressorti une programmation concertée, ayant recueilli l'avis favorable de la commission TVPC réunie le 26 janvier 2016.

Le principe de consultation biannuelle sur les programmes 2016-2017 a également été retenu, suivant 3 lots correspondant à chacun des secteurs.

Une consultation a été lancée sur la base du programme de travaux et du mode de dévolution validé en commission (détail fourni en annexe).

Les conclusions de cette consultation seront soumises à la commission d'appel d'offres qui statuera sur les entreprises à retenir.

**Il est proposé au conseil communautaire :**

- **d'approuver la programmation de travaux 2016 ;**
- **de solliciter les subventions les plus élevées possibles à l'Etat et au Département ;**
- **d'autoriser le Président à signer les marchés et tous les documents se rapportant à cette affaire et à la bonne exécution de ce programme de travaux**

*Approuvé à l'unanimité*

### 4.2 - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique dans le cadre du programme de travaux voirie 2016 avec la commune (Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines -DERU-)

La Ville de Tulle va réaliser en 2016 d'importants travaux d'assainissement dans le secteur de la préfecture : rue Souham, pièce Verdier, boulevard Bouyoux.

Ces travaux vont avoir des conséquences sur la voirie et tous les réseaux humides correspondants (AEP, EU, EP).

Lors de cette phase de travaux, le réseau d'eaux pluviales est à reprendre sur une grande partie du linéaire traité.

Sur le plan de la cohérence technique de ces travaux, il est pertinent de confier à une même entreprise la pose de réseaux en tranchée commune, ce qui conduit à faire porter les travaux par un seul et même maître d'ouvrage.

Par conséquent, il est proposé de conclure une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville de Tulle et Tulle agglo pour la réalisation des travaux de réseaux d'eaux pluviales des VCIC dans le cadre des travaux « DERU rue Souham, pièce Verdier et boulevard Bouyoux ».

La convention définit diverses conditions, notamment financières, dans le cadre de la conclusion de marchés de travaux par la Ville de Tulle et du remboursement par Tulle agglo de la part correspondante aux travaux de voirie.

Le coût correspondant au reste à charge de Tulle agglo, après déduction du FCTVA et régularisation du delta de TVA s'élève à 320 000 €, comme indiqué dans la fiche financière.

Pour mémoire depuis la prise de compétence voirie en 2011, 14 conventions ont déjà été contractées avec les communes pour tenir compte notamment des travaux de PAB conduit par celles-ci (Lagraulière, Cornil, Laguenne, Marc la Tour, Tulle, Seilhac, St-Clément, Corrèze, St-Mexant, St-Jal, St-Hilaire Peyroux, St-Paul, Beaumont), permettant de mieux coordonner les travaux, de les rationaliser et ainsi faire des économies.

**Il est demandé au conseil communautaire :**

- **d'approuver la convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique relative à la réalisation de travaux « DERU rue Souham, pièce Verdier, boulevard Bouyoux », commune de Tulle ;**
- **d'autoriser le Président à la signer.**

*Approuvé à l'unanimité*

### **Informations diverses**

*Monsieur Pascal Cavitte* informe le conseil communautaire de 2 dates importantes au niveau du Conseil Régional :

- le samedi 9 avril prochain à Angoulême se tiendra la réunion de tous les maires de la grande Région.
- le samedi 16 avril, madame Anne Marie Cocula, vice-présidente du Conseil Régional à l'éducation, l'enseignement supérieur, la culture et l'apprentissage, viendra à Tulle pour débattre du choix du nom de la Région.

Fin de séance : 21 heures 40

Le secrétaire

Le président

Bastien GORSE

Michel BREUILH